

peut signifier ici la ville principale, et nous avons, pour cela, des autorités incontestables. Il est certain que, dans les siècles qui suivirent César, ce nom fut donné aux villes dans lesquelles résidaient la puissance et l'autorité des magistrats. César lui-même, dans ses mémoires, l'a pris quelquefois en ce sens. Cicéron nous en donne l'exemple, dans son discours *Pro Milone* (1); enfin, Pline, Ptolémée et les auteurs qui ont suivi, l'emploient presque toujours ainsi.

Quoi qu'il en soit, cette inscription tout honorifique fut élevée à la mémoire de Lucanus par ses *apparitores*, fonctionnaires subalternes qui tenaient la place de licteurs, et dont l'emploi auprès du duumvir sacerdotal paraît s'être borné à maintenir le bon ordre, à faire écarter la foule, et à la tenir en respect pendant les cérémonies.

Bien que les appariteurs fussent en général des affranchis, je ne pense pas qu'on doive interpréter le sigle LIB par *liberti*, ainsi que l'a fait M. Bernard, mais par *libentes*, qui signifie *volontairement* : c'était la formule consacrée pour toute espèce d'*ex voto*, de dédicace, et d'inscription mémorative. Si l'abréviation *lib* devait signifier *affranchi*, on l'aurait rejetée après les noms propres; car, ce n'étaient pas les appariteurs qui étaient affranchis, mais bien Tittius, Arda, et leurs confrères, tandis qu'ils honoraient la mémoire de leur patron, en qualité d'appariteurs et de leur plein gré. C'est l'opinion de M. de Boissieu, dont l'autorité, en cette matière, est d'un grand poids (2). Une inscription rapportée par Mu-

(1) Alinéa, XIV.

(2) *Inscript. ant.*, p. 1 : 8.